



Grand conseil de la presse et de l'audiovisuel

COMMISSION NATIONALE D'ATTRIBUTION DE LA CARTE DE PRESSE

NOTE D'INFORMATIONS AUX MEDIAS

La Commission nationale d'attribution de la carte de presse porte à la connaissance des medias que la demande de retrait et de dépôt des dossiers en vue de la délivrance de la carte d'identité des journalistes professionnels est ouverte du 12 juin au 2 juillet 2017 sur l'ensemble du territoire national.

Les personnes exerçant la profession de journaliste au sein des radios, stations et chaînes de télévisions publiques et privées, des journaux et magazines, des sites d'information électroniques, des medias et agences de presse étrangers sont appelées à retirer un formulaire timbré de demande auprès de la Commission nationale d'attribution de la carte de presse sise au CNPA.

La Commission rappelle que la carte de presse est délivrée :

- **Aux journalistes de nationalité comorienne travaillant au sein des organes de presse comoriens ;**
- **Aux journalistes étrangers travaillant pour des organes de presse comoriens ;**
- **Aux journalistes travaillant pour le compte des medias et agences de presse étrangers**

La Commission rappelle, par ailleurs, que les éléments de dossier exigés en vue de l'examen de la demande de la carte professionnelle de presse sont :

- Un certificat de l'employeur attestant la qualité de journaliste et le poste occupé
- Les trois dernières fiches de salaire du demandeur
- Trois copies des productions du demandeur des trois derniers mois précédant le dépôt du dossier : presse écrite (coupures de presse), radio (bande sonore), télévision (sujets images-son), Web (articles diffusés avec le lien et la date)
- Les copies légalisées des diplômes professionnels ou universitaires et/ou des attestations de formation spécialisée ou de stages
- Un formulaire de demande timbré à retirer auprès de la Commission nationale de la carte
- La copie de la carte nationale d'identité
- Le dernier bulletin N°3 du casier judiciaire
- Un titre de séjour et un certificat de résidence pour les journalistes étrangers exerçant aux Comores
- Deux photos d'identité récente
- Des frais de dossiers non remboursables fixés par le Règlement intérieur de la Commission de la carte

Après le retrait du formulaire, les demandeurs travaillant dans des organes de presse aux Comores déposent leurs dossiers sous enveloppe scellée auprès de leurs Directeurs généraux respectifs qui transmettront, à leur tour, l'ensemble des dossiers à la Commission nationale d'attribution de la carte.

Les professionnels travaillant pour le compte des sites d'informations en ligne hébergés aux Comores, des organes et agences de presse étrangers retirent et déposent leurs dossiers directement au siège de la Commission de la carte sis au CNPA.

Les personnes exerçant la profession de journaliste et résidant dans les îles se présenteront auprès des représentations insulaires du CNPA en contactant Mme Ramoulati Ben Ali à Anjouan (Tél : 332 15 05 ; E-mail : ramou.benali@yahoo.fr) et M. Archimed Mkouboi à Mohéli (Tel : 328 91 93 ; E-mail : asminamkouboi@yahoo.fr). Les demandeurs de la carte de presse résidant à Mayotte s'adresseront directement à la Commission nationale de la carte de presse à l'adresse : cnpa@comorestelecom.km, Téléphone : 00269 773 20 00.

Une notice détaillant les étapes de retrait et de dépôt des dossiers sera communiquée à tous les responsables des medias et diffusée à la presse nationale dans les prochains jours. L'opération de dépouillement des dossiers aura lieu, en principe, du 29 juin au 3 juillet 2017 conformément à la délibération N°17/001/CCP du 30 mai 2017.

La Commission tient à remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus. Elle se félicite surtout de l'engagement des pouvoirs publics et plus particulièrement du Ministre chargé de l'Information, dans cette étape importante vers la professionnalisation du métier de journaliste aux Comores.

Moroni le 9 juin 2017

Pour le Bureau exécutif

Saindou Kamal'Eddine

Pour toute information : Commission nationale d'attribution de la carte de presse, sis CNPA
Moroni-Coulée à côté du Croissant-Rouge comorien, 773 20 00, E-mail : cnpa@comorestelecom.km